

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pamandzi, le 27 janvier 2023

## Soyons attentifs à la rumeur sous-marine

Du 16 au 29 janvier c'est la Semaine du son de l'UNESCO. La pollution sonore est une dégradation de notre environnement dont nous sommes à la fois la cause et la victime. La semaine du son s'intéresse notamment à l'amélioration du cadre de vie acoustique pour l'humain.

Le Parc propose de se pencher sur la vie sonore du milieu marin, communément appelé « monde du silence », qui regorge pourtant de crissements, de craquements, de pépiements, de chants et de vrombissements.

### Les dialogues sous-marins

Le bruit à une place prépondérante dans l'écosystème aquatique car les ondes se propagent beaucoup plus loin dans l'eau que dans l'air. Tous les animaux produisent du bruit selon les activités qu'ils réalisent, que ce soit pour défendre son territoire, se reproduire, se nourrir, se déplacer, sociabiliser, etc.



Paysage corallien riche en poisson et coraux divers.  
© Aimeric Bein / Office français de la biodiversité

**Les poissons** ont 2 principales façons de produire des bruits :

- Par la friction de deux parties dures comme c'est le cas pour le poisson clown qui fait claquer sa mâchoire et ses dents pour défendre son territoire.
- Avec la vessie natatoire qu'ils frappent comme un tambour : cette poche qu'ils remplissent ou vident de gaz à volonté leur sert de stabilisateur et leur permet de monter à la surface ou de descendre dans la colonne d'eau, mais également de communiquer.

Les poissons entendent bien. Malgré l'absence d'oreilles visibles, ils possèdent un système d'audition très performant. L'eau étant incompressible, elle répercute parfaitement les vibrations.

#### Ca m'intéresse...

Une étude de l'université Cornell (États-Unis), relayée par le site [geo.fr](https://www.geo.fr) en janvier 2022, révèle que les poissons communiquent entre eux bien plus souvent qu'on ne le pense.

Certains d'entre eux le feraient même depuis plus de 155 millions d'années.

**Les cétacés** ont des moyens de communication particuliers :

- Les odontocètes (cétacés à dents: dauphins, orques, cachalots...) produisent des **vocalisations** (sifflements, clics) grâce à d'épaisses membranes appelées « lèvres phoniques » au niveau de l'évent.
- À ce jour, on ne sait pas précisément comment les mysticètes (cétacés à fanons: baleines, rorquals) produisent leurs **chants** car c'est très difficile d'observer les organes d'une baleine vivante. On pense qu'elles produiraient des sons grâce à leur larynx qui abrite des plis comme les cordes vocales chez l'homme.



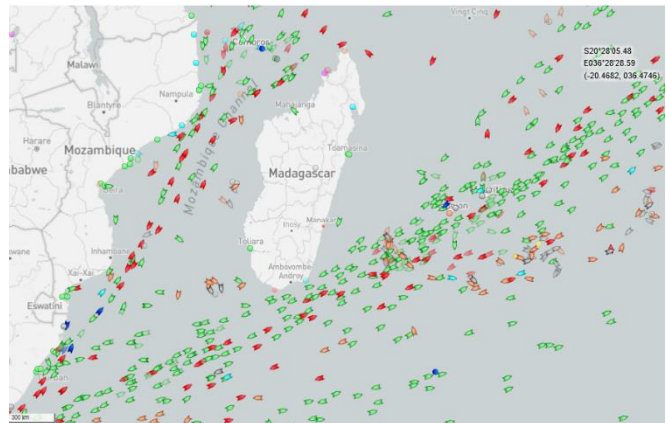
Un groupe de dauphins accompagnant une baleine à bosse  
© Julien Wickel

### Le vacarme sous-marin

La pollution sonore sous-marin provient d'activités humaines telles que les déplacements de navires motorisés, la prospection sismique pétrolière et gazière et les sonars militaires.

Le **trafic maritime** constitue la principale source de bruits en basses fréquences produits par les hommes dans les océans. De 1950 à 2000, le nombre de navires motorisés a triplé et le tonnage des bateaux a considérablement augmenté. Fruits et légumes, appareils électroniques, textiles et vêtements, voitures, matériaux, meubles, appareils ménagers... plus de 80 % des marchandises sont aujourd'hui transportées par bateau.

Au niveau mondial, le transport maritime se concentre sur des axes majeurs appelés "routes maritimes". Ces voies sont nombreuses et la circulation y est intense. Cela représente de véritables autoroutes au-dessus des animaux marins. Aujourd'hui, il reste peu d'espaces de tranquillité pour vivre au calme dans les océans !



Carte du Trafic maritime le 19/01/23  
Source : [MarineTraffic.com](http://MarineTraffic.com)

### L'impact de la pollution sonore

Cette pollution sonore affecte toutes les espèces marines. Générateur de stress, le bruit des activités humaines change radicalement leurs comportements et les fait fuir de leur habitat. L'ensemble des aspects de la vie d'un animal est affecté par **la pollution sonore qui réduit leur capacité à communiquer, naviguer, localiser des proies, éviter les prédateurs et trouver des partenaires**. Dans le pire des cas, cela peut conduire à des blessures physiques et même à la mort de l'animal suite à un bruit long et puissant.

## Les solutions

La pollution sonore sous-marine a été reconnue officiellement par la France à la suite du Grenelle de la mer depuis 2010 comme une pollution marine mais aucune réglementation internationale sur la pollution sonore n'existe. Certains pays ont fixé des niveaux de bruit à ne pas dépasser, à une certaine distance, dans le cadre de travaux sous-marins (battage de pieux notamment). Sans attendre un encadrement réglementaire, chaque professionnel ou plaisancier en mer peut prendre conscience de l'impact sonore de son activité.

La plupart des guides de bonnes pratiques et recommandations internationales s'accordent sur l'utilité de définir des zones et/ou des périodes sensibles pour les espèces marines, dans ou durant lesquelles les activités bruyantes seraient interdites.

### Je réduis ma vitesse

Dans le lagon de Mayotte, certaines zones sont interdites d'accès aux navires motorisés. D'autres sont accessibles à une vitesse limitée. Par exemple, dans la passe en S, la vitesse maximum autorisée est de 10 nœuds.

Ces limites sont imposées notamment en raison des risques de collision. Il est important d'avoir conscience que les respecter permet également de réduire les nuisances sonores causées aux espèces marines.

### Et pendant ce temps, dans le Parc naturel marin de Mayotte...

...les scientifiques de la société Reef Pulse et les agents du Parc écoutent les récifs coralliens.

N'ayant pas les contraintes de la plongée (durée limitée, dérangement des poissons...), la pose d'**hydrophones** sous-marins présente un fort intérêt dans le suivi en continu des communautés de poissons.

Actuellement, 43 sites d'écoute sont déployés en pente externe de récif barrière pour 24h d'enregistrement par site. L'objectif est l'étude des **variabilités spatiales des communautés de poissons**.

Initié en août 2022, le projet **SONOMAY** permet également l'enregistrement en continu de 4 sites durant une année complète : la Passe en S, la Passe Boueni, le Récif Nord et la barrière Sud. Ces écoutes permettront de définir **l'état de santé de ces milieux**, notamment en évaluant la diversité des espèces récifales présentes.



## Ressources

Partagez l'infographie qui résume le problème du bruit sous-marin :

[https://mer.gouv.fr/sites/default/files/styles/standard/public/2021-02/bruit-sous-marin-traffic-maritime-web\\_chartegouv.png?itok=NJJaSFi6](https://mer.gouv.fr/sites/default/files/styles/standard/public/2021-02/bruit-sous-marin-traffic-maritime-web_chartegouv.png?itok=NJJaSFi6)

Retrouvez ici toutes les règles de navigation dans le lagon de Mayotte :

<https://www.mayotte.gouv.fr/content/download/11483/86759/file/AP%202018-%2020865%20navigation%20mouillage%20plong%C3%A9e%20sous%20marine%20%C3%A0%20Mayotte.pdf>

Le Ministère de la Transition Énergétique a publié en 2020 un guide de préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_preconisations\\_pour\\_limiter\\_l\\_impact\\_des\\_bruits\\_sous-marins\\_sur\\_la\\_faune\\_marine.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_preconisations_pour_limiter_l_impact_des_bruits_sous-marins_sur_la_faune_marine.pdf)

**Contact presse :**

Fanny Cautain / 06 39 09 39 70 / [fanny.cautain@ofb.gouv.fr](mailto:fanny.cautain@ofb.gouv.fr)